

**DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 JUILLET 2017**

Nombre de conseillers en exercice : 23
Présents : 18
Votants : 21

L'an deux mil dix-sept, le 25 du mois de juillet,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Clair de la Tour, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François DELDICQUE, Maire,

PRESENTS : Mmes et MM. Jean-François DELDICQUE, Monique SOULIER, Xavier LE DUFF, Magali GRISEL, Christophe JULLIAN-DESAYES, Thierry SOHIER, Michel BELANTAN,, Jean-Claude PELISSE, Luc LAURENT, Sylvie DRAME, Maryline BOROWIAK, Jacqueline GUICHARD, Emmanuel EGLAINE, Claire KERRINCKX, Luc BASSETTE, Kathia VENDOIS, Patrick BLANDIN, Simon MIGNOT.

POUVOIRS : Brigitte MIGNOT donne pouvoir à Simon MIGNOT
Jean-Claude BIETRIX donne pouvoir à Thierry SOHIER
Marjorie COURBI donne pouvoir à Magali GRISEL

EXCUSES : Gabriel PERICAS, Emmanuel MORESTIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Maryline BOROWIAK.

10° TARIFS DES GARDERIES MUNICIPALES 2017-2018
Délibération N° 2017-09-10

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commission scolaire-jeunesse réunie le 20 juillet 2017 a indiqué que les horaires seront les suivants (inchangés à part les mercredis) pour les garderies municipales à la rentrée scolaire 2017 :

- école maternelle : les matins de 7h50 à 8h30 et les soirs de 16h30 à 18h. Il n'y aura plus de garderie les mercredis matins car l'école sera fermée.

- école élémentaire : les matins de 7h20 à 8h25 et les soirs de 16h30 à 18h30. Plus de garderie les mercredis matins puisque l'école sera fermée.

Pour chaque école, la première demi-heure de garderie, soit de 16h30 à 17h est gratuite depuis plusieurs années. Toute demi-heure entamée est due
Depuis l'année scolaire 2015-2016, les tarifs sont les suivants :
0.55 € la demi-heure pour les QF = ou < à 600, 0.60 € la demi-heure pour les QF compris entre 601 et 900, 0.65 € pour les QF compris entre 901 et 1200 et 0.70 € pour les QF supérieurs à 1201. Ces tarifs avaient été reconduits pour l'année scolaire 2016-2017.

La commission scolaire réunie le 20 juillet 2017 propose majoritairement au conseil municipal d'augmenter chaque tranche de quotient de 0.05 €, soit les tarifs suivants :

- 0.60 € la 1/2h pour les QF = ou < à 600
- 0.65 € la 1/2h pour les QF compris entre 601 et 900
- 0.70 € pour les QF compris entre 901 et 1200
- 0.75 € pour les QF supérieures à 1201.

La gratuité pour la première 1/2h de 16h30 à 17h pour les 2 écoles est maintenue ainsi que le principe que toute 1/2h entamée soit due.

Après en avoir délibéré et par 2 voix contre, 5 abstentions et 14 voix pour, le conseil municipal :

- **VOTE** les tarifs des garderies municipales comme indiqué ci-dessus à compter de la rentrée scolaire 2017
- **MAINTIENT** la gratuité pour la première 1/2h de 16h30 à 17h30 pour les deux écoles et le principe que toute 1/2h entamée soit due.

Le Maire,

Jean-François DELDICQUE

